ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

# Sports Mécaniques Moto
## Trophée Est Grand-Est- 2019

Partage

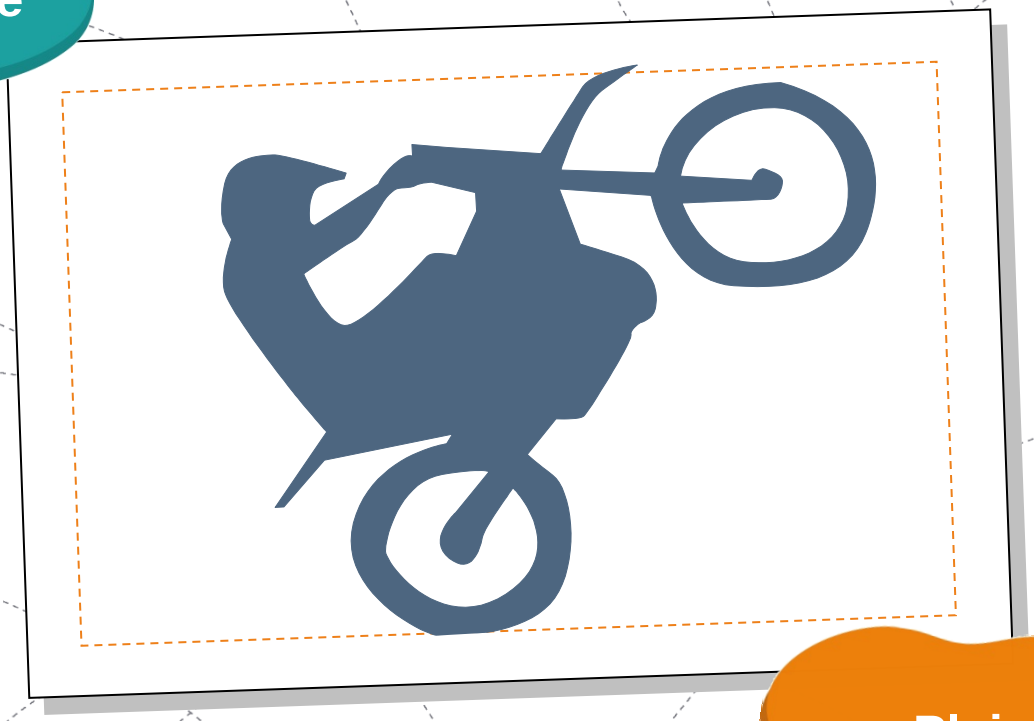

Plaisir

Passion

FÉDÉRATION MEURTHE-ET-MOSELLE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

## Contacts UFOLEP

### Comité Régional UFOLEP Grand Est

Contact provisoire:

Helfer Thierry
06.48.50.09.46 – thierry.helfer@gmail.com

### Organisateur

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Stanislas Moto Club** | 21, Rue Henner, 54000 NANCY | 06.45.66.95.40. | marchaletienne@orange.fr |

## Informations Générales

### 1) Engagements

Les 20 premiers pilotes de Champagne - Ardennes et les 20 premiers d'Alsace – Lorraine des catégories solo A - 125 (14-25ans) – solo CD - Prestiges Féminines et les 40 premiers pour la catégorie solo B, à l'issus des championnats respectifs seront prioritaires s'ils s'engagent avant le 30 septembre. A compter du 01 octobre les pilotes seront engagés suivant l'ordre d'arrivée par région et catégorie, s'il reste de la place les engagements seront validés pour compléter les grilles.
Les CTR devront fournir à l'organisateur du trophée Grand Est les classements régionaux finaux dans les 48H suivant la dernière course du championnat. Seuls les pilotes ayant participés aux compétitions UFOLEP seront admis.

Tous les pilotes initiations peuvent s'engager dans la limite de 40 par cylindrée (50-80/65/85).
Les pilotes doivent obligatoirement créer un compte sur le site « engage sport » (https://inscriptions.ufolep.org/compte/login/). Les engagements devront être fait sur le site au plus tard 10 jours avant la manifestation, passé ce délai, le montant d'engagement sera obligatoirement majoré de 10€ et pourra être refusé suivant les places disponibles.

**Tarifs Trophée Grand Est 2019:**

Pilotes ayant plus de 12 ans : 35€
Pilotes initiations : 8€

Le pointage sera assuré avec les Transpondeurs Mylaps, contre remise d'un chèque de caution de 200 € et de sa licence pour les pilotes Ardennais et Champenois. Les pilotes alsaciens – lorrains utiliseront leur transpondeur. Le montant de la location sera pris en charge par l'organisateur.

### 2) Numéros

Les N° de courses seront attribués par Etienne Marchal uniquement par mail : marchaletienne@orange.fr selon la disponibilité et par ordre d'arrivée des demandes.

## 3) Sécurité

- Parc coureurs : circulation à moto interdite, sauf accès à la grille de départ et retour.
- **Un extincteur obligatoire par véhicule.**

## 4) Environnement

- Un tapis de sol devra obligatoirement être mis sous chaque moto dés la descente du véhicule.

**Des contrôles seront effectués systématiquement et des sanctions seront appliquées (suppression de points).**

## 5) Course

- Un pilote = une seule catégorie par épreuve.
- Il est impératif de respecter la couleur des plaques et des numéros.
- ***NOTA* :** au cours d'une manifestation, chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, son matériel, y compris dans l'enceinte du parc coureur. L'organisateur de l'épreuve ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas de vol ou/et de détérioration de matériels personnels.

## 6) Fautes et sanctions :

| | |
|---|---|
| Pilotage Dangereux<br>Récidive | **Avertissement à 3 mois de retrait de licence**<br>**Maximum de la peine** |
| Incorrection<br>Récidive | **Avertissement à 3 mois de retrait de licence**<br>**Maximum de la peine** |
| Acte antisportif<br>Récidive | **Avertissement à 1 an de retrait de licence**<br>**Maximum de la peine** |
| Participation à une épreuve non reconnue UFOLEP<br>Récidive | **Avertissement à 1 an de retrait de licence**<br><br>**Maximum de la peine** |
| Coups et blessures volontaires<br>Récidive | **1 an de retrait à à vie de licence**<br>**Maximum de la peine** |
| Refus de suivre les prescriptions du médecin de l'épreuve<br>Récidive | **Exclusion de l'épreuve et pour le reste de la saison**<br>**Maximum de la peine** |
| Dopage | **Sanctions fédérales** |

| | |
|---|---|
| Non présentation du pilote 10mn avant le départ au pré-parc pourra se faire refuser l'accès sur la ligne de départ | **Exclusion de la manche** |
| Non respect des couleurs et numéros de plaques | **essais** = **Avertissement**<br>**manches = Exclusion** |

| | |
|---|---|
| Numéro manquant | **Exclusion** |
| Numéros différents (pilote et machines) | **Exclusion** |
| Sale ou illisible avant la mise en grille | **Exclusion** |
| Non présence du tapis de sol ou extincteur | **Retrait de points au classement** |
| Non respect du circuit ou des couloirs de circulation | **Exclusion de la manche** |
| Vitesse excessive à l'intérieur du parc | 1ère infraction = **Avertissement**<br>2ème infraction =<br>**Exclusion de la manche** |

**Autres sanctions (voir annexe)**

Une exclusion n'autorise pas le remboursement de l'engagement par l'organisateur ou par l'UFOLEP. Les engagements ne sont remboursables qu'en cas de non présentation pour motif médical daté au plus tard de la veille de la course ou pour motif grave.

## 7) Horaires

Entrainement : Prestiges-féminines, Solo A, Solo E, 125Cm3, Solo CD, Solo B, Initiations

1er Manche : Prestiges -féminines, Solo A, Solo E, 125Cm3, Solo CD, Solo B, Initiations

2éme manche : Prestiges -féminines, Solo A, Initiations, Solo E 125Cm3, Solo CD, Solo B, Initiations (remise des coupes)

Finale : Prestiges -féminines, Solo A, Solo E, 125 cm3, finale Solo CD, finale Solo B

## 8) Documents obligatoires :

En compétition : **le certificat d'aptitude aux sports motocyclistes (CASM).**

- **La licence UFOLEP avec photo et signature.**
- **Le Passeport Technique** original, délivrés par son comité départemental
- **Pour les pilotes « initiation » le livret de formation validé par l'animateur de leur école de conduite.**

En l'absence de ces documents, le pilote sera exclu de la compétition.

## 9) Passeports Techniques :

La mise en place du passeport moto a pour objectif l'obligation de respecter la règlementation en vigueur ***(article R331-18 et suivants du Code du sport, RTS FFM et règlementation UFOLEP)*** notamment sur les points suivants

**et obligatoirement dans cet ordre:**

- la vérification de la conformité des casques et de l'équipement du pilote
- le contrôle sono-métrique des machines
- le contrôle technique des machines
- le suivi des pilotes sur les épreuves.
- Le contrôle administratif (Licence UFOLEP et CASM)

## 10) Représentants pilotes.

Chaque catégorie sera représentée par un de ses pilotes ou par un accompagnateur, dans le but de faire remonter les demandes à la commission régionale et pourra être convoqué pour composer le jury spécial suivant l'article 21 du présent règlement.

## 11) Commissaire sportif.

Lors de chaque organisation, une commissaire sportif devra être désigné.
Son rôle : il n'a lors d'une compétition aucune tâche exécutive, il siège en jury composé d'un président et doit s'assurer que les règles techniques et les règlements types sont respectés.

## Correspondance âge – cylindrées

Suivant RG4 UFOLEP du 15 février 2019

**ECOLE DE CONDUITE SOLO QUAD**

| Ages | Cylindrées | Temps et durée de course |
|---|---|---|
| 6 ans | 50cc Variateur automatique | Séance 10mm repos entre séances 1h<br>3 séances max |
| 7/11 ans | 50cc à 150cc 4Tps à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant. | Séance 10mm repos entre séances 1h<br>3 séances max |

**MOTO-CROSS (SOLO )**

| Ages | Cylindrées | Temps et durée de course |
|---|---|---|
| 12/13 ans | 90cc 2Tps | Manche 25 mm max repos entre manche 45mm - 1h15 roulage par jour |
| 13 ans | 125cc 2Tps - accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc Ufolep | Manche 30 mm max repos entre manche 45mm - 1h30 roulage par jour |
| 14/15 ans | 125cc 2Tps - 150cc 4Tps | Manche 30 mm max repos entre manche 45mm - 1h30 roulage par jour |
| 16/17 ans | 250cc 2Tps - 450cc 4Tps | Manche 30 mm max repos entre manche 45mm - 1h30 roulage par jour |
| 18 ans et + | Libre | Manche 30 mm max repos entre manche 45mm - 1h30 roulage par jour |

## 12) Contrôles médicaux

Des contrôles médicaux peuvent être effectués dans le cadre de plusieurs situations.

1) Dans l'hypothèse d'une procédure de police ou de gendarmerie, faisant suite à un accident grave par exemple. Les forces de l'ordre sont habilitées à procéder au contrôle des protagonistes.

2) Au cours d'un contrôle antidopage, les médecins mandatés à cet effet doivent mesurer le taux d'alcoolémie. L'alcool (éthanol) est en effet interdit en compétition moto.

**La consommation d'alcool est interdite**.
Des contrôles alcoolémie peuvent être diligentés sur la course. Les officiels UFOLEP sont habilités à procéder à des contrôles d'alcoolémie, avec des éthylotests électroniques. En cas de contrôle positif les officiels sont habilités à émettre des sanctions sportives, dans ce cas l'UFOLEP peut engager une procédure disciplinaire à l'encontre du sportif.

3) Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en application de l'article 2.1.9 du code sportif, "*le Directeur de Course ou le Président du Jury peuvent à tout moment demander qu'un pilote subisse un examen médical par le médecin de l'épreuve"*, sachant que *"le pilote ne peut se soustraire à cet examen sous peine de disqualification*". Cette mesure, visant à l'origine à vérifier l'aptitude d'un pilote à pouvoir prendre un départ à la suite d'un accident, peut également trouver application en cas de soupçon d'usage de produits illicites en sport moto comme l'alcool ou les stupéfiants.
En outre, conformément à l'article 2.2.3.2 du même code, le directeur de course "*peut refuser à un coureur, à un passager ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité*". Cette mesure peut être notamment appliquée au pilote présentant un état d'imprégnation alcoolique manifeste.

## 13) Contrôles techniques

Un contrôle technique sera effectué pour tous les pilotes et leur moto. Afin d'effectuer ce contrôle, la présentation du passeport technique complété est obligatoire pour chaque pilote. Toutes les motos et quads sans limitation de cylindrée 2 temps et 4 temps, les quads 2 temps et 4 temps de cylindrée mini 200 cm3 maxi 750 cm3 seront acceptés à condition que les engins respectent les normes de sécurité en vigueur.

Equipement obligatoire :

- Un casque de cross homologué ECE22- 05 et aucune caméra fixée dessus
- Un pare-pierre ou gilet aux normes CE
- Des bottes dites de cross
- Des gants
- Un maillot à manches longues et non repliées
- Des lunettes

Afin que le contrôle technique s'effectue dans les meilleurs conditions, une liste des engagés devra être transmise au commissaire technique.
Pour les démonstrations, le contrôle technique est également obligatoire.

## 14) Contrôles administratifs

Les organisateurs sont tenus de vérifier l'homologation des licences R6 des pilotes (activité 29030 et 29034 pour les initiations), ainsi que leur licence sport motocycliste en cours de validité. Le passeport technique sera présenté et visé lors du contrôle. En cas de licence provisoire délivrée par la fédération, le pilote devra présenter une pièce d'identité.

**Tout pilote n'ayant pas passé dans cet ordre,**

**1- le contrôle technique**
**2- le contrôle administratif**

**Ne pourra pas se présenter sur la grille de départ.**
**Son passeport ne lui sera rendu qu'après avoir satisfait aux contrôles.**

## 15) Plaques

Les plaques devront être lisibles, claires et réglementaires. Des vérifications seront établies lors des épreuves. **Lors du contrôle technique le non respect entrainera un refus de validation et une interdiction de prendre le départ.**

| Catégories | Couleur des Plaques | Couleur du Numéro |
|---|---|---|
| **Solo A** | Blanches | Noir |
| **Solo B** | Noires | Blanc |
| **Solo C et D** | Vertes | Blanc |
| **Solo E** | Rouges | Blanc |
| **Prestige et Féminine** | Jaune | Noirs |

## 16) Placement sur la grille

Le placement sur la grille de départ de la 1ère manche se fera par tirage au sort.
Pour la deuxième manche : en fonction des résultats de la 1ère manche.
Pour la finale : pilotes ayant totalisé le maximum de points dans les deux manches.

## 17) Comportement envers les organisateurs, les officiels, les autres pilotes ou le public

Les accompagnateurs et parents pourront pénaliser le pilote par leur comportement et ils devront respecter les pilotes initiations lorsqu'ils font leurs démonstrations. Tout comportement jugé incorrect par les membres de la commission régionale ainsi que par le directeur de course, envers un officiel, un organisateur, un pilote ou toute personne assistant à la course sera sanctionné immédiatement. Cette sanction pourra être confirmée par la commission de discipline régionale.
En cas de faute grave, le directeur de course est habilité à prendre les sanctions qui s'imposent.
En aucun cas, un pilote ou accompagnateur ne devra déranger les commissaires, quel qu'en soit le motif.
En cas de litige sur le terrain, le directeur de course, uniquement, pourra prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement des épreuves et ne pourront en aucun cas être contestés.
La disqualification d'un pilote, si elle n'est pas immédiate, pourra être demandée ultérieurement à la commission de discipline régionale.

## 18) Les réclamations

Elles se feront par écrit auprès du directeur de course, maximum 30 minutes après la fin de la manche, un chèque de caution à l'ordre de l'UFOLEP de 50 € accompagnera la demande. Le chèque sera rendu si le bienfondé de la réclamation est reconnu. Au-delà, la réclamation ne sera plus recevable le jour de l'épreuve, mais un recours par écrit dans les 5 jours auprès de la commission technique régionale moto reste possible.

## 19) Remise des coupes

- Le jour de la course
Le club organisateur prévoira une remise de coupes aux trois premiers par catégorie, y compris féminines, pour les initiations une récompense sera attribué à chaque pilote ayant participé.

## 20) Rapport de Clôture

Les organisateurs devront retourner dans les 8 jours après la manifestation, le rapport de clôture via le formulaire UFOLEP prévu à cet effet (cf. annexe), à l'UFOLEP Grand Est

## 21) le jury spécial

Pour chaque course du championnat, un jury spécial doit être créé pour rendre compte du déroulement de l'épreuve et soutenir, si besoin est, le directeur de course dans ses décisions disciplinaires. Ce jury sera composé du Directeur de course, d'un représentant de l'association organisatrice de la course, d'un représentant des commissaires, d'un représentant des pilotes et s'ils sont présents d'un membre de la Commission Technique, d'un membre de la délégation UFOLEP départementale ou régionale et d'un membre de la CNS. Il établit un compte rendu succinct de la journée qui est adressé avec les résultats à la Délégation Régionale.
En cas de faute de comportement ou incident grave commis par un pilote ou ses accompagnateurs, le jury est obligatoirement saisi afin d'instruire une investigation préalable à destination de la Commission Disciplinaire Régionale de Première Instance. Il entendra notamment toutes les parties et témoins de l'incident et établira un rapport circonstancié de l'événement qui sera adressé à la Délégation Régionale par le représentant de la Commission Technique Moto siégeant au jury.

## 22) Organisation des courses

Temps de course
Le décompte du temps se fera à partir du tomber de la grille de départ.
Entrainement 10minutes
Manches et finales 15 minutes + 1 tour
Initiations 10minutes
En cas de problème durant la manche :

- Si la course a duré 11 minutes ou plus, la manche est considérée valable donc terminée
- Si la course a duré moins de 11 minutes, un nouveau départ sera donné avec l'ordre initial de la grille.

En cas d'annulation d'une manche pendant l'épreuve, le classement et l'attribution des points se feront comme suit :
Catégorie à une série :

- Cas où une seule manche est courue : le classement est établi sur une manche.

Catégorie à deux séries :

- Si la 2ème série a couru une manche et que la 1ère série a couru 2 manches, alors les points seront uniquement attribués sur la 1ère manche.
- Cas où deux manches sont courues : le classement se fait sur deux manches (les éventuels ex-æquo sont départagés selon leur place en 2ème manche.

**Pour les Démonstrations :** l'organisateur prévoit un essai et 3 démonstrations avec séparation des catégories. Il n'y aura pas de classement pour la catégorie démonstration suivant la législation en vigueur.

**Pour accéder à la piste les accompagnateurs des pilotes initiation devront être licenciés et porteurs d'un bracelet ou autre qui leur seront remis lors du contrôle administratif. Leur nombre est limité à une personne par participant.**

Entraînement

Une séance d'entraînement de 10 minutes est obligatoire pour les pilotes de chaque série le matin de l'épreuve.

Les transpondeurs sont obligatoires pour les pilotes dès la séance d'entraînement.

En cas de non-respect de cette règle, le pilote se verra averti puis exclu de la course.

## 23) Attribution des points

Le classement se fera de la façon suivante :

| Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1er | 40 | 9ème | 29 | 17ème | 21 | 25ème | 13 | 33ème | 5 |
| 2ème | 37 | 10ème | 28 | 18ème | 20 | 26ème | 12 | 34ème | 4 |
| 3ème | 35 | 11ème | 27 | 19ème | 19 | 27ème | 11 | 35ème | 3 |
| 4ème | 34 | 12ème | 26 | 20ème | 18 | 28ème | 10 | 36ème | 3 |
| 5ème | 33 | 13ème | 25 | 21ème | 17 | 29ème | 9 | 37ème | 2 |
| 6ème | 32 | 14ème | 24 | 22ème | 16 | 30ème | 8 | 38ème | 2 |
| 7ème | 31 | 15ème | 23 | 23ème | 15 | 31ème | 7 | 39ème | 1 |
| 8ème | 30 | 16ème | 22 | 24ème | 14 | 32ème | 6 | 40ème | 1 |

Les pilotes ayant effectué plus d'un tour mais qui ne passeront pas sous le drapeau à damiers auront 1 point. Les pilotes ayant effectué au moins un tour auront au minimum 1 point.

NPD = n'a pas démarré soit pilote non partant soit pas fait un tour complet - donc 0 point.

NPT = n'a pas terminé – pas de passage sous drapeau à damiers - donc 1 point.

DISQ = disqualifié suite à décision du directeur de course sur une manche ou sur l'épreuve – donc 0 point.

Pour le classement de la journée, cumul des trois manches. Pour la finale non qualifié 1 point sera attribué à chaque participant.